

tion\*\*\*" Il s'élève un doute sur l'application du mot "disqualifié," mais les recherches du comité pourront jeter plus de lumière qu'il en a été obtenu d'un examen hâtif.

La motion est adoptée.

#### ACTE D'AMENDEMENT DE LA MILICE.

L'HON. M. VAIL propose que la Chambre siège en comité pour considérer les résolutions suivantes :— "1. Qu'il est expédient de pourvoir que l'officier à être appointé pour commander la milice de la Puissance du Canada sous le bill No. 4, pour amender les actes de la milice et de la défense de la Puissance," sera payé au taux de quatre mille dollars par année pour toute paie et allouances. 2. "Qu'il est expédient de pourvoir que l'adjudant-général de la milice aux quartiers-généraux, à être appointé sous le dit bill sera payé au taux de vingt-six cents dollars par année." L'hon. membre répéta les explications qu'il a faites en introduisant l'acte pour amender les actes de la milice et de la défense de la Puissance en réponse à une requête faite par l'hon. membre pour Northumberland.

L'HON. M. MITCHELL dit que les explications de l'hon. ministre de la Milice l'avaient pleinement satisfait sur la propriété du bill, à toute éventualité, en autant que les changements proposés relativement à l'officier commandant et le changement de titre des députés adjudants-généraux par tout le pays en celui de officiers-inspecteurs d'état-major. Il n'a en outre aucune objection contre les sommes offertes comme salaires dans les résolutions devant la Chambre. Si le Canada doit avoir un officier du rang désigné, et appartenant au service de SA MAJESTÉ, \$4,000 n'est pas un salaire trop élevé, et la somme fixée pour l'adjudant-général de la milice aux quartiers-généraux qu'il croit être un officier très compétent, n'est certainement pas excessive. Sur ces points, le bill est vraiment très satisfaisant. Il a d'autant plus de satisfaction à supporter le nouveau bill de milice, qu'il comporte la forme des vues qu'il entretient depuis longtemps relativement à l'armée nécessaire pour la défense de ce pays. L'opinion qu'il en avait, et qu'il a exprimée précé-

demment était que la dépense pour le service de la milice et des volontaires devait être réduite de \$1,300,000 qui était le vote proposé pour cette année, jusqu'à la somme d'un demi-million de dollars. Il croit que tout ce qui est nécessaire dans la position actuelle de la Puissance sur ce continent, est le cadre d'une organisation qui pût être suppléée et augmentée, suivant que les exigences du service public peuvent le demander. Il regarde en avant, et voit pour longtemps la paix régner sur ce continent. Nous devrions rien faire qui pût soulever l'esprit guerrier de notre peuple, ou exciter par la presse la jalousie de nos voisins, en les induisant à penser que nous faisons des préparatifs en vue d'une collision entre eux et nous. Néanmoins, il souhaite être compris qu'il n'est pas un de ceux qui pensent que nous ne devons pas être préparés à nous défendre. Il favorise l'adoption de telles mesures qui peuvent être nécessaires, et l'exercice de la plus grande économie en les mettant en force; mais le montant placé dans les estimés cette année, est plus que demandent les exigences du public. C'est pourquoi, il pensait que pour le maintien du cadre d'organisation qu'il a suggéré, il est essentiel d'avoir un officier commandant et un adjudant-général aux quartiers-généraux. Il désire que le ministre de la Milice considère avant la prochaine session du Parlement, combien la dépense pour le service de la défense pourrait être réduit conformément au sentiment public. Il ne déprécie pas la valeur des grands services que les forces de la milice volontaire avaient rendus au pays. Il sait qu'il est nécessaire de maintenir une organisation militaire, non seulement pour nous prémunir contre les agressions étrangères, mais aussi pour la préservation de notre paix domestique, les services de la milice ayant été jusqu'à un certain point demandé dernièrement. Il serait prêt néanmoins à assister tout hon. membre qui prendra les mesures nécessaires pour mettre notre dépense militaire dans une limite satisfaisante au public.

M. MACKAY WRIGHT dit que pendant qu'il s'accorde généralement avec les vues de l'hon. membre pour Northumberland et l'hon. ministre de la